Image not found or type unknown

Reconnaissance de paternité d'un enfant adulterin

Par **jpgdeparis**, le **25/08/2014** à **16:35**

J'ai eu une relation avec une femme mariée sans savoir qu'elle l'était. Un an après notre séparation elle m'a annoncé qu'elle avait une fille dont je serai le père, qu'elle demandait le divorce et des tests ADN pour le prouver. Je lui ai fait savoir que j'accepterai les tests ADN et la paternité si elle était avérée et que j'attendais la notification du juge. N'ayant aucune nouvelles du tribunal j ai contacté son avocat et j'ai appris qu'elle avait retiré sa demande, qu'elle s'est réconciliée avec son mari et qu'elle prétends que je ne suis pas le père. Or si l'enfant est véritablement de moi je souhaite faire valoir mes droits et prendre mes responsabilités.
Quelles possibilités d'action ai-je, sachant que j'ai une copie de sa demande de test ADN, et des éléments de preuves de notre relation (involontairement adultérine en ce qui me concerne) ?

Par **domat**, le **25/08/2014** à **16:52**

bjr,
si le mari a reconnu la fille de son épouse, il ne vous reste que la solution d'une action en contestation de paternité devant le tribunal compétent.
dans cette procédure l'avocat est obligatoire, et le juge saisi ordonnera une analyse biologique pour déterminer la paternité de cet enfant.
si cette paternité vous est reconnu, vous aurez les droits et les obligations d'un père sur cette enfant.
cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés